

Les mille sources de la Colère

MARS 2012

Travailler plus pour gagner moins...

Le slogan ne fait plus recette, ce n'est pas étonnant quand on compare les vieilles promesses à la dure réalité du quotidien.

Côté travailler plus, nous sommes servis : notre administration se devant d'être exemplaire dans les coupes claires des effectifs, ceux qui restent sont bien obligés de prendre en charge les missions de ceux qui n'ont pas été remplacés... Pas besoin de longs discours, l'évidence est là, devant nous et nous la subissons tous les ans un peu plus au rythme des vagues successives de suppression d'emplois.

Côté gagner moins, c'est plus discret mais tout autant efficace : s'il paraît que le diable se cache dans les détails, on finit par le retrouver avec un peu de perspicacité dans les recoins de notre bulletin de salaire, version janvier 2012. On commence par la retenue pour pension qui augmente pour la 2ème fois de 0,27% comme prévu par la réforme des retraites votée en 2010 : plus que 8 ans et on arrivera aux 2,7% annoncés. On poursuit avec la CSG et la CRDS qui ne sont plus calculées sur 97% de nos revenus mais 98,25%. Mises bout à bout, toutes ces subtilités réduisent notre traitement net mensuel dans une fourchette allant de 5,50 € pour un agent C en début de carrière à 12,50 € pour un A au dernier échelon de son grade. Ces chiffres sont bien sûr à mettre en parallèle avec le gel des salaires dans la fonction publique en 2011 et 2012 : CQFD !

La dernière trouvaille du gouvernement pour faciliter la déglutition de cette pilule pourtant amère : il paraîtrait qu'il en serait de l'inflation comme des températures, la réelle serait bien moins importante que la ressentie... Les auteurs de ce poncif ne doivent pas souvent remplir leur caddie ou leur réservoir. Une chose est sûre : le foutage de gueule est à son comble, tant en réel qu'en ressenti !!!

Nouvelles CAPL : un début laborieux

Ce sont les affectations locales C & B de la filière gestion publique au 1er avril prochain qui ont ouvert le bal. La direction a convoqué ces deux CAPL sans aucune concertation préalable avec les représentants du personnel. Les seuls supports disponibles consistaient en une documentation minimaliste et la référence à une note de la DG de juillet 2011 qui fixe les grands principes : l'ancienneté administrative devient le critère pour les nouvelles demandes, les agents qui avaient déposé une demande suivant les anciennes règles conservent leurs droits acquis et sont donc prioritaires.

Cela a donné l'occasion à Numérobis de jouer le rôle du Grand Gourou devant le livre sacré : en s'appuyant sur des documents qu'il était le seul à détenir, il justifiait sur demande les affectations prononcées !

La CGT a réclamé que, dans l'intérêt des agents, les points suivants soient clairement fixés :

d'une part, des règles connues de tous, particulièrement sur deux points : les critères qui conduisent à considérer qu'un poste est vacant sur une structure et la détermination du grade (B ou C) de l'agent qui peut y prétendre.

d'autre part, la mise à disposition pour les élus du personnel de l'ensemble des documents qui ont permis à la direction d'établir le projet de mouvement : c'est le prix à payer de la transparence et d'un dialogue social digne de ce nom.

Après deux heures de discussions laborieuses, la CGT a obtenu de N°1 qu'elle organise un groupe de travail qui traitera de toutes ces questions : nous y porterons une nouvelle fois nos exigences en terme de transparence et de critères objectifs. On avance lentement mais on avance.

Ça caille !

Le chauffage de la trésorerie de Brive est défaillant depuis des années et la situation se dégrade un peu plus à chaque hiver. Avec la vague de froid du mois dernier, les agents ont même été renvoyés chez eux et depuis, dans les locaux, la température est à peine suffisante malgré le redoux et des radiateurs électriques d'appoint qui ont l'inconvénient de faire sauter l'installation régulièrement. La direction doit prendre en charge immédiatement la remise à niveau pérenne des installations de chauffage, les conditions minimales de « confort » dans les services ne sont pas négociables.

Faire vivre le nouveau CHS

Le CHS nouvelle formule est enfin en place et devient « CHS-CT » pour « Conditions de vie au Travail » : plus que jamais, nos élu-e-s ont besoin de vous pour porter votre parole au sein d'une instance qui agit concrètement pour améliorer votre quotidien.

A titre d'exemple, le questionnaire sur les conditions de vie au travail impulsé par les représentants CGT aura les suites suivantes :

d'une part, la constitution d'un groupe de travail restreint issu du CHS, avec consultation d'agents ou chefs de services, qui doit trouver des solutions pragmatiques pour répondre aux problématiques « condition de vie au travail » de l'ensemble des collègues ;

d'autre part, l'ARACT (l'organisme auprès duquel cette enquête a été sous-traitée) va poursuivre son travail in situ, dans trois services de la DDFIP pour décortiquer l'organisation interne, l'analyser et apporter des pistes d'amélioration. Son intervention au pôle ressources humaines de la direction, au SIE de Brive et aux trésoreries d'Uzerche et Vigeois

aura lieu à la fin du 1er semestre 2012, pour des conclusions annoncées en octobre 2012.

Jour de carence

Comme quoi, dès qu'il s'agit d'une loi qui dégrade un peu plus le pouvoir d'achat des fonctionnaires, le décret d'application ne traîne pas. On y est, la retenue sur salaire pour congé maladie est en vigueur ! Une fois de plus, c'est l'alignement vers le plus bas, la fonction publique étant priée d'imiter le privé dans la régression sociale. A chaque arrêt maladie, quelle que soit sa durée, un jour de paye sera retenu et attention aux mauvaises surprises, la retenue sera opérée rétroactivement à partir du 1er janvier. Si certains sites ULYSSE locaux ont diffusé l'information, ce n'est pas le cas de la Corrèze...

Double violence

La DGFIP serait-elle devenue la grande muette ? Aucune information sur ULYSSE concernant le meurtre d'un de nos collègues vérificateur dans le Bouche du Rhône, sans doute préfère-t-on communiquer sur des sujets moins sensibles et plus consensuels. L'enquête devra aboutir au plus vite afin de retrouver les auteurs et commanditaires éventuels de ce crime. Le métier de vérificateur a toujours été un métier difficile et soumis à des risques. A l'occasion de ce drame la CGT a demandé qu'un groupe de travail soit mis en place afin d'étudier les conditions particulières de travail des vérificateurs pour limiter au maximum les risques encourus. Nous profitons de cette tribune pour adresser à sa conjointe, ses enfants et ses collègues nos condoléances les plus sincères. Nous adressons également notre soutien et nos vœux de prompt rétablissement à notre camarade Jean-Paul, victime d'une lâche agression à son domicile début mars.

Assemblée Générale annuelle de la CGT Finances Publiques : venez nombreux !!!!

L'assemblée Générale annuelle de notre section se déroulera le vendredi 23 mars à partir de 08h30 à Tulle (Salle municipale, rue du tir – A côté de l'église de Souillac) en présence de Magali Musseau, co-secrétaire nationale. Ouverte à tous, cette AG sera l'occasion pour les syndiqués de participer à la vie démocratique de leur syndicat. Pour les non syndiqués, elle sera l'occasion de mieux nous connaître et de participer au débat sur la situation revendicative du moment.

Les participants sont couverts par une autorisation d'absence, une seule obligation pour ceux qui souhaitent participer au repas (Restaurant de la gare - 20 €) : réserver sa place auprès d'un militant de la section.

✂



Bulletin d'adhésion

Nom : _____ Prénom : _____

Catégorie : _____ Grade : _____ Echelon : _____ Tps partiel : _____

Résidence administrative : _____ Structure : _____

CGT FINANCES PUBLIQUES

SIP de Tulle - Cité Adm - Place Martial Brigouleix - 19011 TULLE CEDEX

Contact : 05 55 21 80 49 - 06 60 87 03 12